

ORGANIZATION OF
AFRICAN UNITY

SECRETARIAT

P. O. Box 3243



ADDIS ABABA

ORGANISATION DE L'UNITE
AFRICAINNE

SECRETARIAT

B. P. 3243

CONSEIL DES MINISTRES

Seizième Session Ordinaire

Février/Mars 1971

Addis - Abéba

CM/352/Add 1

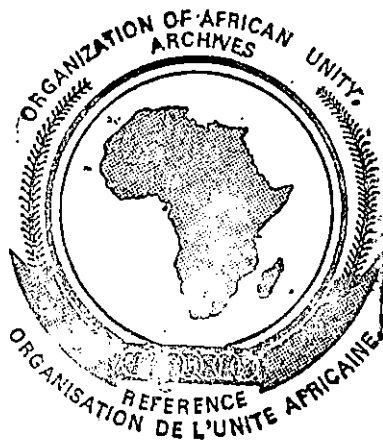
ARRIERES DES CONTRIBUTIONS DES ETATS MEMBRES DE L'OUA

CM/352/Add 1

EXTRAIT DU COMPTE-RENDU DU COMITE CONSULTATIF SUR LES
QUESTIONS BUDGETAIRES ET FINANCIERES A PROPOS DU VER-
SEMENT DES CONTRIBUTIONS AU BUDGET DE L'OUA

CM/352/Add 1

Annexe 1



Le Secrétaire général administratif de l'Organisation de l'Unité Africaine présente ses compliments à leurs Excellences Messieurs les Ministres des Affaires Etrangères, rappelant son télégramme FIN/20/2/70-71 daté du 11 novembre 1970 et sa note verbale FIN/20/2/70-71/1445-70 datée du 12 novembre 1970 a l'honneur de rappeler une fois de plus à leurs Excellences que le Conseil des vérificateurs aux comptes et le Comité consultatif sur les questions budgétaires et financières réunis à Addis-Abéba l'un du 15 novembre au 7 décembre 1970 et l'autre du 14 au 22 décembre 1970; ayant pris note avec une grande inquiétude du taux élevé des contributions en arriéré dues par les Etats membres et notamment du fait que certains Etats membres sont encore redevables de fortes sommes d'argent aux budgets 1965/1967, ont souligné la nécessité d'attirer l'attention des Etats membres intéressés sur cet état de choses et ont invité le Président en exercice de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement à leur adresser en conséquence une note les invitant à faire de leur mieux pour verser, dans les meilleurs délais, les contributions encore dues au budget de l'OUA comme reflété dans le relevé ci-joint.

En raison de l'importance des sommes dues, il s'est avéré absolument nécessaire de soumettre à la prochaine session budgétaire du Conseil des Ministres la situation financière en tête du chapitre de l'ordre du jour.

Conformément à l'article 23 de la Charte de l'Organisation de l'Unité Africaine, le Secrétaire général administratif compte sur la coopération fraternelle de leurs Excellences en les invitant à faire en sorte que leurs Gouvernements respectifs versent au Secrétariat général, à leur plus proche convenance, les montants dus au budget de l'OUA afin que l'Organisation puisse accomplir les tâches qui lui ont été confiées par les Etats membres.

Sont joints en annexe de cette note, le texte des commentaires du Conseil des vérificateurs et celui des extraits des recommandations reprises du procès verbal des délibérations du Comité consultatif sur les questions budgétaires et financières.

En les remerciant très sincèrement de leur aimable collaboration, le Secrétaire général administratif de l'Organisation de l'Unité Africaine saisit cette occasion pour renouveler à leurs Excellences Messieurs les Ministres des Affaires Etrangères l'assurance de sa très haute et fraternelle considération.

EXTRAIT DU RAPPORT DU CONSEIL DES VERIFICATEURS AUX COMPTES
POUR L'EXERCICE FINANCIER 1969/1970.

A. R E C E T T E S.

1. CONTRIBUTIONS :

Le total des contributions payées se présente comme suit au

31 mai 1970 :

- Budget 1965/1967	63.241,77 \$ EU.
- Budget 1967/1968	57.719,84 \$ EU.
- Budget 1968/1969	652.072,93 \$ EU.
- Budget 1969/1970	1.382.694,52 \$ EU.
	<hr/>
	2.155.729,06 \$ EU.
	<hr/>

En ajoutant au budget 1969/1970 le paiement effectué pour l'exercice financier 1970/1971, le total sera de

52.424,19 \$ EU.

2.208.153,25 \$ EU.

Les arriérés des contributions au 20 novembre 1970 sont les suivants :

- Budget 1965/1967	52.649,71 \$ EU.
- Budget 1967/1968	56.524,38 \$ EU.
- Budget 1968/1969	14.862,02 \$ EU.
- Budget 1969/1970	441.147,26 \$ EU.
	<hr/>
Total	664.183,37 \$ EU.
	<hr/>

Le relevé ci-dessus appelle de nous les commentaires suivants :

" Les contributions versées pour l'exercice financier 1969/1970 s'élèvent à 1.382.669,52 \$ EU. tandis que les montants dûs au titre des contributions pour le même exercice financier se chiffrent à 441.147,26 \$ EU. Ces chiffres révèlent un pourcentage fort inquiétant des contributions dues et qui restent dues à la date de rigueur.

Une analyse de cet état de choses est encore des plus déconcertantes lorsque, par rétrospection, il appert que certains Etats membres de l'OUA sont encore redevables de sommes importantes aux budgets qui auraient dû être considérés comme définitivement clos. Les montants déjà évoqués illustrent éloquemment nos observations :

- 1965/1967	52.649,71 \$ EU.
- 1967/1968	56.524,38 \$ EU.
- 1968/1969	114.862,02 \$ EU.
	<hr/>
	124.036,11 \$ EU.
	=====

Comment l'Organisation de l'Unité Africaine peut-elle remplir efficacement les tâches qui lui sont dévolues et qui vont croissantes de jour en jour, si le taux des contributions en arriéré dues par les Etats membres continue d'augmenter.

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DU COMITE CONSULTATIF SUR LES
QUESTIONS BUDGETAIRES ET FINANCIERES A PROPOS DU VERSE-
MENT DES CONTRIBUTIONS AU BUDGET DE L'OUA.

Le représentant du Sénégal souligne que le Secrétariat devrait faire de son mieux en dehors des sessions du Conseil des Ministres pour s'assurer du versement des contributions.

Le Président donne la parole au représentant du Secrétariat.

Secrétariat - Le représentant du Secrétariat dit qu'il suppose que le représentant du Sénégal voudrait que des représentants du Secrétariat entreprennent des voyages dans les Etats membres afin d'amener ces derniers à payer leurs contributions en arriéré au budget de l'OUA. Si telle est la suggestion du Comité, elle est certes la bienvenue.

Le représentant du Sénégal estime qu'une délégation du Secrétariat devrait contacter les Etats membres en vue d'encaisser les contributions. Il déclare que cette situation devient si inquiétante et appelle des solutions radicales. J'affirme, a-t-il dit, que la situation est plutôt dramatique : l'OUA est en déficit. Il convient de faire des efforts positifs afin d'encaisser les contributions.

Le représentant de l'Ouganda s'oppose à l'idée qu'une délégation du Secrétariat se rende dans les Etats membres afin de forcer ces derniers à payer leurs contributions, arguant que ce serait là une dépense supplémentaire. Il a également affirmé que devant des cas et des problèmes de ce genre, les Etats membres sont conscients de leurs responsabilités et doivent savoir si oui ou non ils veulent que l'Organisation fonctionne.

Le représentant de la Somalie partage l'opinion de celui du Sénégal disant qu'à cet égard, les efforts de ce Comité seraient vains. Le Comité doit inviter ces Etats à payer leurs contributions, ayant reconnu que le Secrétariat souffre du fait que plusieurs Etats membres ne payent point en réalité leurs contributions.

Il a également dit que l'Organisation se trouvait dans une situation des plus inquiétantes et que ceci suscite d'énormes difficultés au Secrétariat. Le Secrétariat veut se développer et répondre à sa tâche mais ne dispose pas de moyens nécessaires.

Il a suggéré que le Comité consultatif aide le Secrétariat à trouver les moyens propres à résoudre cette situation. Il a en outre suggéré que le Comité fasse des recommandations fermes et lance un appel aux Etats membres, ajoutant que les membres du Comité consultatif souffrent également de ce fait.

Le représentant du Nigéria a avancé une solution de compromis entre la position du Sénégal et celle de l'Ouganda. Il s'accorde avec le représentant en disant que le Secrétariat devrait s'efforcer de contacter les Etats membres sur le plan personnel mais partage également l'opinion du représentant de l'Ouganda. Le Département administratif du Secrétariat devrait faire en sorte qu'il profite au mieux des missions qu'effectuent chaque année ses fonctionnaires en Afrique. Le Secrétaire général ne doit pas autoriser l'émission de billets de voyage à moins de s'assurer que ces fonctionnaires feront des efforts en vue de l'encaissement des contributions pendant ces déplacements.

Le Président a suggéré que le Comité fasse des recommandations au Conseil des Ministres et que le Président de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement lance personnellement, et par écrit si possible, un appel à ses collègues à cet effet. Il s'agit d'une proposition complémentaire.

Le représentant du Sénégal s'y associe.

Le représentant de la R.A.U. préfère que la question soit explicitée dans le rapport à l'intention du Conseil des Ministres en expliquant qu'il n'y aurait point de budget pour autant que certains Etats membres ne versent pas leurs contributions.

Le représentant de la Zambie partage l'opinion de ceux du Nigéria et de l'Ouganda. Il ajoute que le Secrétariat a fait de nombreuses démarches auprès des Etats membres et aimerait savoir la suite qui a été donnée au Secrétariat à cet égard.

Le représentant du Secrétariat a dit que des fonctionnaires de l'OUA ont fait constamment des appels sur le plan personnel au niveau le plus élevé et qu'à chaque fois que le Secrétaire général se trouvait en mission en Afrique, il apportait avec lui l'état des contributions dans les pays qu'il visitait et contactait les responsables de ces pays au niveau le plus élevé. On ne s'attend pas toutefois qu'il rentre avec un résultat positif ou une promesse ferme pour avoir simplement présenté un aide-mémoire aux Chefs d'Etat et de Gouvernement. Cet aide-mémoire est discuté par la suite avec le Ministre des Affaires Etrangères du pays intéressé et les modalités devant conduire à une solution exigent du temps.

Le représentant de l'Ouganda a dit qu'il semble que le problème ait été bien reconnu et que le Secrétariat a fait de son mieux à cet égard. Il a suggéré que si la question se discutait à un niveau plus élevé, au niveau des Chefs d'Etat, les Etats membres seraient peut-être amenés à verser leurs contributions. Il a donc souligné que ces démarches se situent au niveau le plus élevé.

Le Président a demandé si la proposition de l'Ouganda était retenue.

Il en fut ainsi.

ORGANISATION OF
AFRICAN UNITY

SECRETARIAT

P. O. Box 3243



ADDIS ABABA

ORGANISATION DE L'UNITE
AFRICAINNE

SECRETARIAT

B. P. 3243

CONSEIL DES MINISTRES

Seizième session ordinaire

Addis-Abéba. Février/Mars 1971

CM/352/Rev.1/Add.2

DECLARATION FAITE AU COMITE CONSULTATIF PAR LA GAMBIE
SUR LES ARRIERES AU TITRE DES CONTRIBUTIONS DE L'OUA

DECEMBRE 1970

Déclaration faite au Comité Consultatif par la Gambie
sur les arriérés au titre des contributions de l'OUA

Décembre 1970

Il est plutôt embarrassant pour la Gambie, son représentant étant le Président de ce Comité Consultatif, de constater dans le document FBM/5 qui se trouve devant nous que les arriérés de la Gambie au titre des contributions de l'OUA s'élèvent à 100.598,37 \$ E.U. alors qu'en fait le Gouvernement de la Gambie est convaincu qu'il a payé tous les arriérés des contributions jusqu'à ce jour, à l'exception de la somme de 1.155,27 \$ E.U.

2. Cette affaire, d'où découle le point de vue de la Gambie, remonte à l'année 1965, lorsqu'au cours de la réunion au sommet de l'OUA à Accra, la Gambie a soulevé la question de l'injuste imposition de 1,89 % qu'on lui a attribuée et a rendu sa position claire quant à son incapacité de payer une telle imposition.

L'auguste assemblée, bien sûr, assura la Gambie qu'elle n'avait pas à s'alarmer, et qu'elle payerait la somme qu'elle pourrait jusqu'à ce que l'OUA établisse un taux d'imposition équitable pour ses contributions et qu'elle payerait alors les arriérés sur la base de la nouvelle évaluation.

3. La Gambie en se conformant à ces principes a payé des contributions symboliques comme contribution à l'OUA depuis 1965, et lorsqu'en 1969 l'OUA a présenté une répartition équitable des contributions de tous les pays, approuvée par le Conseil des Ministres, dans laquelle on a fixé un taux de 0,76 % à la Gambie, celle-ci, depuis lors, et se fiant aux assurances du

Sommet de 1965, a payé tous ses arriérés sur la base de la nouvelle imposition approuvée par le Conseil des Ministres en 1969.

4. Pour résumer la situation existant depuis 1965 en ce qui concerne les impositions, les contributions symboliques payées et le règlement total de tous les arriérés de la Gambie, je vous présente ce qui suit :

Montant en dollars des Etats Unis

<u>Arriérés dds.</u>	<u>Budget total</u>	<u>Ancienne évaluation</u>	<u>Evaluation basée sur</u> <u>0,76 %</u>
a) 1965/67	4.421.983,00	83.575,45 (1,89%)	33.607,07
b) 1967/68	1.891.536,00	34.325,71 (1,82%)	14.375,67
c) 1968/69	2.296.302,40	41.792,71 (1,82%)	19.451,90
d) 1969/70	2.401.209,00	18.249,19 (0,76%)	18.249,19
			<u>83.683,83</u>

5. Contributions symboliques payées jusqu'à présent au titre du budget ordinaire de l'OUA :

15 Février 1966	4.362,40
10 Février 1967	3.907,22
18 Mai 1968	3.347,19
31 Décembre 1969 (contribution complète)	18.249,19
1er Janvier 1970	57.364,16

6. Les contributions totales versées par la Gambie sur la base de la nouvelle imposition de 1965/67 à 1969/70 s'élevaient à 87.230,09 \$ E.U. qui révèle un paiement excédentaire, si on se base sur le nouveau taux de 0,76 %, de 3.546,26 \$ E.U. jusqu'à la fin de l'exercice financier 1969/70. (Ces chiffres ont été véri-

fiés par la Section des finances de l'OUA).

7. En Août 1970, la Gambie a versé 8.000 £ sterlings au titre de sa contribution pour l'exercice financier 1970/71, c'est-à-dire 19.112 \$ E.U. laissant un solde de 1.155,27 \$ EU et si on enlève ce solde de notre paiement excédentaire de 3.546,26 \$ EU figurant dans le paragraphe 6, il y a alors un paiement excédentaire total de 2.390,99 \$ EU jusqu'à la fin de l'exercice financier 1970/71 de l'OUA.

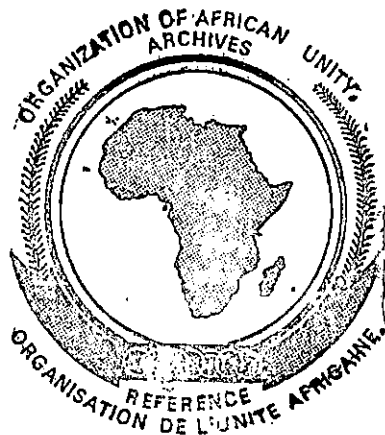
8. Conscient du fait que l'examen de cette question peut dépasser la compétence du Comité Consultatif, je demande donc que ce document fasse partie du document de l'OUA Ref. FBM/5 (XI), étant donné que la Gambie pourrait soulever cette question au Conseil des Ministres ou au Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement, en 1971, afin de rectifier les documents, pour éviter la situation embarrassante de voir des arriérés figurer continuellement alors que la Gambie croit en toute sincérité qu'ils n'ont pas lieu d'exister.

B. O. SEMEGA JANNEH

Président

du Comité Consultatif sur les
questions budgétaires et finan-
cières.

Décembre 1970.



AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Organs

Council of Ministers & Executive Council Collection

1971-02

Arrieres des contributions des etats membres de L'OUA

Organization of African Unity

Organization of African Unity

<https://archives.au.int/handle/123456789/7547>

Downloaded from African Union Common Repository